



### Département de Saône et Loire

<b>SÉANCE DU : 06 décembre 2021</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2021-021</b>	<b>En exercice :</b>	<b>28</b>
<b>Convocation du : 18 novembre 2021</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>15</b>
<b>Affichage du : 10 décembre 2021</b>	<b>Absents :</b>	<b>11</b>
<b>Objet de la délibération : Débat d'Orientations Budgétaires</b>		

L'an deux mille vingt-et-un, le six du mois de décembre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de la mairie de Gênelard, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul			X	
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin		X		Pouvoir à M FRIZOT JM
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves	X			
	M REPY Marc			X	
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude			X	M KAZMINE Yves
	M DEGUEURCE Gilles			X	
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul			X	
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël			X	M MALESSARD Eric
	M BALLOT Alain	X			
	M VEGLIA Pasquale			X	
M CHAPON Norbert			X		
M PICHARD Emmanuel	X				
Mme SARANDAO Gilda			X		
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal		X		
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles			X	Pouvoir à Mme MATRAY
	M DEGRANGE Anne			X	Pouvoir à M FRIZOT JM
	M PESSIN Jean Marc	X			
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M THERVILLE Daniel			X	
	M PERRIER Richard		X		
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD			X	
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Bruno PICHARD

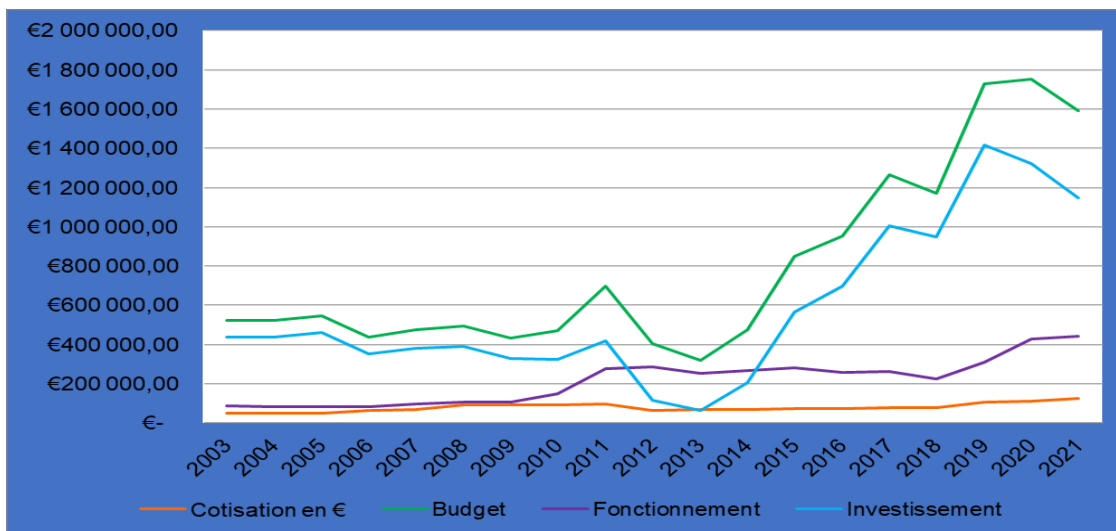
.../...

Le Contrat Territorial Bourbince étant terminé, le Syndicat a, malgré tout, des actions à finaliser notamment sur la partie Charollaise (travaux de restauration sur la Bourbince aval et sur l'Oudrache aval). Des engagements ont été pris avec les agriculteurs. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ne finance pas ses travaux en dehors d'un contrat territorial. A ce titre, la Région a donné son accord pour pallier les subventions de l'Agence de l'eau, ainsi que l'Europe. De fait, les travaux de restauration restent financés à 80% d'aides publiques.

Parmi les travaux de restauration de la continuité écologique engagés en 2021 ; deux obstacles ont pu être aménagés. Le dernier sera reporté sur l'année 2022 du fait des conditions climatiques. Ces travaux sont subventionnés à 100%, n'impactant pas le budget.

Le Syndicat continue son partenariat avec la DREAL Bourgogne pour les accompagner dans les compensations écologiques. Les travaux de compensation inondation prévus à l'été 2021 sont reportés à l'été 2022. La DREAL finance la totalité des opérations.

La commission des finances s'est réunie le 23 novembre 2021. Cette commission composée des présidents d'EPCI et de leur directeur a permis de compléter les subventions par un débat sur l'évolution des investissements et de la cotisation des membres du Syndicat.



La cotisation reste faible par rapport à l'investissement que cela rapporte.

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical, réuni le 06 décembre 2021 à 18 heures 00, a procédé à l'examen et au débat du rapport sur les orientations budgétaires pour 2022, présenté par Monsieur le Président.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

**Certifié exécutoire** pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le : 15 décembre 2021  
Publication le : 15 décembre 2021  
  
A Montceau-les-Mines le : 15 décembre 2021  
Le Président